

La charte du bénévolat est un document qui lie le bénévole et l'établissement sous forme d'un engagement réciproque. Elle permet de reconnaître la place et le rôle du bénévole dans l'institution.

Les équipes de bénévoles peuvent intervenir dans le cadre social, culturel, relationnel ou spirituel auprès d'une personne accueillie ou d'un groupe de personnes accueillies. Elles contribuent de manière active à la vie au sein de l'établissement en étant un lien vers l'extérieur et s'inscrivent dans la démarche qualité qui vise à favoriser l'autonomie de la personne et à rompre son isolement.

Engagement

Le bénévole s'engage à intervenir à une fréquence régulière qui tient compte de ses disponibilités, de ses savoirs faire, de ses capacités et des besoins des personnes accueillies. Il s'engage à prévenir en cas d'absence. Les motivations du bénévole sont totalement désintéressées et sont incarnées par des qualités d'ouverture à l'autre, de tolérance, des facultés d'adaptation et une volonté de travailler en équipe. Il participera aux formations proposées pour l'exercice de sa mission.

Respect

La personne accueillie est considérée dans sa globalité, avec sa personnalité, avec sa capacité d'entendre, de voir, d'exprimer, de réagir. Le bénévole est attentif au respect de l'intimité, de la dignité, des choix et convictions de chacun. Il veille à laisser à la personne accueillie la possibilité d'agir par elle-même ce qui exclut tout esprit de propagande militante, politique ou religieuse. Pour se protéger lui-même et pour respecter la personne accueillie, le bénévole garde une certaine distance affective (emploi du vouvoiement, de « Mr, Mme »...).

Accompagnement du bénévole

Les établissements du groupe HSTV et les responsables d'associations s'engagent à apporter les informations et les moyens (matériels, formations...) nécessaires au bénévole pour lui permettre d'exercer au mieux son activité.

Complémentarité

Le bénévole ne se substitue ni aux familles, ni aux personnels : chacun trouve sa place de citoyen au sein de l'établissement. Il collabore dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés de l'établissement. Le bénévole est sollicité pour contribuer au maintien du lien social des personnes accueillies dans le cadre de son projet de vie individualisé.

Confidentialité

Le bénévole, au même titre que les membres du personnel, est soumis au devoir de réserve, tant par respect envers les personnes accueillies qu'envers leurs familles. Il doit garder toute discrétion sur les confidences reçues et sur la vie de l'établissement.

Écoute

Les bénévoles adoptent à l'égard des personnes accueillies une écoute neutre et bienveillante. C'est l'écoute des mots, mais aussi l'attention des gestes, des regards.

RAPPEL DES VALEURS D'HSTV

- Accueil de chaque personne reçue comme un être unique
- Respect de la vie, et accompagnement jusqu'à son terme
- Attention aux plus pauvres et aux plus démunis
- Esprit de services et soins de qualité

A Le :

Établissement :
Nom/prénom du directeur :

Signature

Association:
Nom/prénom du bénévole :

Signature